

FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2018

Bassin versant de l'ABER

Code Station : 04179650

SAGE Baie Douarnenez

Superficie : 22,32km²

Sources des données

Nombre prélèvements : 9

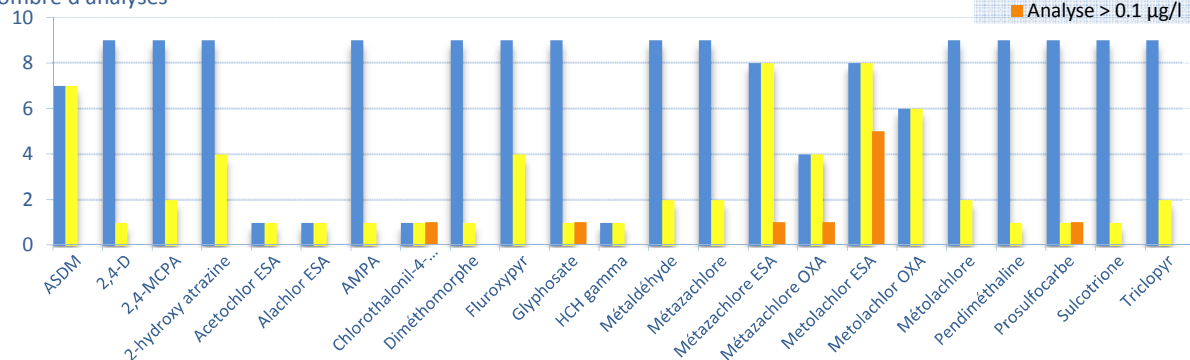
24 janvier 2019



ANNEE 2018

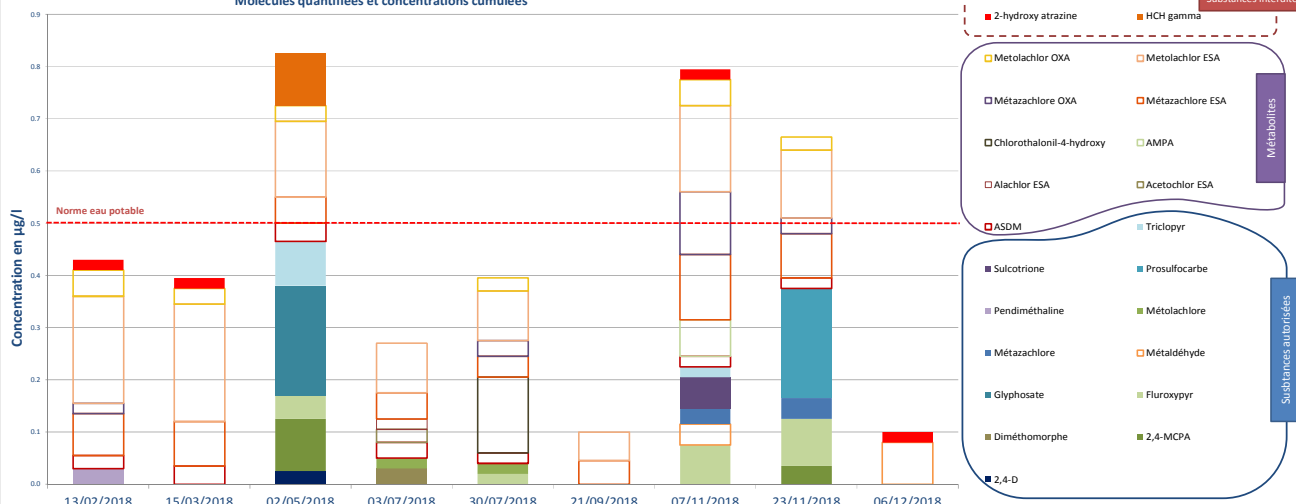
EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule*

Nombre d'analyses



* N'apparaissent que les molécules au moins quantifiées une fois

Molécules quantifiées et concentrations cumulées



Certaines molécules analysées font partie des polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique*. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre.

* Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

** Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique.

Normes de qualité**	Concentration par molécule	Concentrations cumulées
Eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
Eau brute	2 µg/l	5 µg/l

	Paramètre	Classement 2018
Etat écologique*	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	AMPA	Bon état
	Boscalid	Bon état
	Chlortoluron	Bon état
	Diflufenicanil	Bon état
	Glyphosate	Bon état
	Métaldéhyde	Bon état
	Nicosulfuron	Bon état
Oxadiazon	Bon état	

Analyse résultats 2018

Sur 117 molécules analysées en 2018, 23 molécules ont été quantifiées. Parmi lesquelles,

- **2 sont interdites d'utilisation** : l'hydroxy-atrazine, un métabolite de l'atrazine interdit en 2003, et le HCH gamma, aussi connu sous le nom de lindane, un insecticide interdit en 2007, classé cancérigène probable.

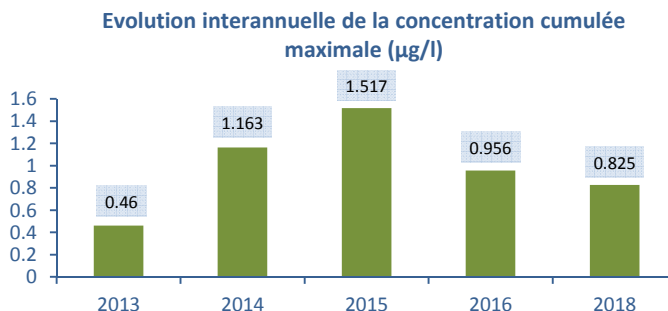
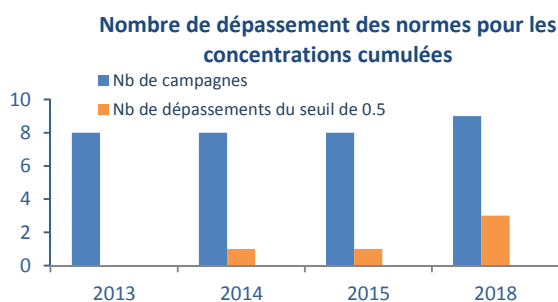
12 molécules autorisées sont retrouvées : 10 sont des herbicides, 1 est un fongicide et 1 est un molluscicide (methaldehyde, un anti-limace couramment employé). Ces molécules sont à usage uniquement agricole.

9 métabolites, c'est-à-dire que ce sont des molécules issues de la dégradation d'une substance mère, appliquée sur un végétal. Par exemple, l'AMPA est le métabolite du glyphosate. Ce n'est pas la même molécule, mais elle est issue de la métabolisation de la substance mère. Les métabolites représentent pour une large part de la concentration en pesticides retrouvée. Ils comptent dans l'appréciation de la qualité du milieu au regard de la norme eau brute/eau potable. En moyenne sur l'année, 65% des quantités de produits retrouvés sont des métabolites. Ce pourcentage semble baisser lorsque les traitements sont majoritairement effectués (présence de davantage de substances actives dans le cours d'eau). En mars, septembre et décembre on ne retrouve d'ailleurs pas de substance de base dont l'usage est autorisé.

Ces résultats soulignent la nécessité du traitement au charbon actif réalisé à l'usine de potabilisation de Poraon, indispensable au respect des normes pour l'eau potable distribuée à la population.

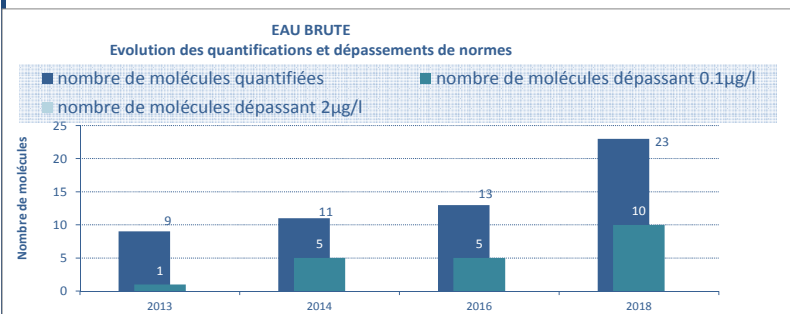
Analyse interannuelle - 2013 à 2018

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. Les prélèvements sont donc effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



En 2018, on constate une forte augmentation des concentrations cumulées retrouvées (en fréquence et maximale). Cela est dû à l'amélioration de la qualité des analyses de laboratoire qui permettent de mesurer les métabolites présents dans l'eau, des molécules qui n'étaient pas quantifiées avant.

Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées.

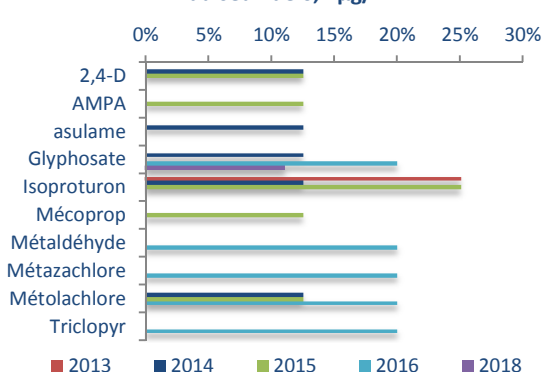


Normes par molécules

Depuis 2017 les analyses en laboratoires sont devenues plus performantes avec un nombre accru de métabolites identifiables dans les prélèvements. Ceci explique en partie à la fois l'augmentation du nombre de molécules identifiées, mais aussi le nombre de dépassement de la norme eau potable de 0.1µg/l car les métabolites sont souvent retrouvés avec des concentrations supérieures à celle de la molécule mère.

On note un respect de la norme eau brute (2 µg/l).

EAU BRUTE : fréquence de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



EAU BRUTE : évolution des concentrations max. pour les molécules ayant dépassé le seuil de 0,1 µg/l

